

La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2022

Dans un contexte économique durablement incertain, marqué par des tensions géopolitiques, des difficultés d'approvisionnement et une augmentation historique des prix, les effectifs salariés du secteur privé, mesurés en fin de trimestre, ralentissent au quatrième trimestre 2022, en phase avec la croissance du PIB : + 0,1 %, soit + 26 600 postes, après + 0,3 % au troisième trimestre et + 0,4 % au deuxième. Ils augmentent ainsi de 1,2 % sur un an, soit + 230 900 postes. Néanmoins, ce ralentissement étant concentré sur la fin du trimestre, les effectifs moyens trimestriels apparaissent quant à eux encore dynamiques (+ 0,5 % par rapport au troisième trimestre).

Le salaire moyen par tête (SMPT) ralentit également après les fortes progressions des trimestres précédents (+ 0,3 % après + 1,2 % aux deux trimestres précédents) liées notamment aux revalorisations du smic du 1^{er} mai et du 1^{er} août 2022. Sur un an, le SMPT – soumis à cotisations sociales – s'accroît ainsi de 4,4 %. En intégrant les primes exceptionnelles non soumises à cotisations sociales (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat – Pepa – et prime de partage de la valeur – PPV), le SMPT augmente de 5,8 % sur un an. En comparaison, les prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages augmentent de 6,0 % sur un an.

En conséquence, la masse salariale soumise à cotisations sociales augmente de 0,9 % au quatrième trimestre 2022, après + 1,4 % au trimestre précédent, portant à + 6,1 % son évolution sur un an. La PPV, qui fait suite à la Pepa depuis juillet 2022, est très concentrée sur le trimestre et représente 3,6 milliards d'euros. Leur prise en compte porte l'évolution trimestrielle de la masse salariale à + 2,6 % et l'évolution en glissement annuel à + 7,6 %. En moyenne annuelle, la masse salariale progresse de 8,7 % en 2022,

après + 8,9 % en 2021 (+ 9,2 % après + 8,5 % y compris primes exceptionnelles).

Les effectifs intérimaires progressent de nouveau ce trimestre (+ 1,1 % soit + 8 600 postes après + 1,5 %). Sur un an, ils diminuent de 1,2 % compte tenu du niveau haut enregistré fin 2021. Hors intérimaires, les effectifs salariés progressent de 0,1 % (+ 18 000 postes), après + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 1,2 %.

Les effectifs salariés de l'industrie restent dynamiques ce trimestre (+ 0,3 % après + 0,4 %) et se rapprochent de leur niveau d'avant la crise sanitaire (- 0,3 % par rapport à fin décembre 2019).

Les effectifs salariés de la construction sont stables ce trimestre (+ 0,0 %), confirmant la tendance observée depuis début 2022. Ils évoluent ainsi de + 0,3 % sur un an. Leur niveau demeure néanmoins historiquement élevé.

Dans le tertiaire hors intérimaires, les effectifs salariés continuent de ralentir (+ 0,1 % soit + 9 700 postes, après + 0,2 % et + 0,6 %). Sur un an, l'augmentation reste cependant élevée : + 1,5 %, soit + 206 700 postes.

AVERTISSEMENT. Les séries d'effectifs salariés produites dans le cadre de cette publication n'intègrent pas les apprentis. Elles les intégreront à compter de la publication du 8 juin 2023 concernant le premier trimestre. Néanmoins, les dernières évolutions des effectifs salariés y compris apprentis sont fournies dans l'encadré 1 (voir aussi la publication *Informations rapides* n° 62 de l'Insee produite en partenariat avec l'Urssaf Caisse nationale et la Dares). Au quatrième trimestre 2022, les effectifs y compris apprentis augmentent de 0,2 %.

TABLEAU 1


masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2022 ^(a)

	Niveau 2022 T4	Glissement trimestriel (en %)			Glissement annuel (en %) 2022 T4	Evolution (en %) par rapport au T4 2019
		2022 T2	2022 T3	2022 T4		
Masse salariale (en Md€)	L 169,0 172,6 ^(b)	1,5 0,9 ^(b)	1,4 1,8 ^(b)	0,9 2,6 ^(b)	6,1 7,6 ^(b)	11,1 11,6 ^(b)
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	L 19,2	0,4	0,3	0,1	1,2	3,1
Effectifs salariés moyens (en millions)	19,2	0,3	0,2	0,5	1,7	2,8
Salaires mensuels moyens par tête (en €)	2 932	1,2	1,2	0,3	4,4	8,1
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages	2 995 ^(b)	0,7 ^(b)	1,7 ^(b)	2,0 ^(b)	5,8 ^(b)	8,5 ^(b)
		1,9	0,2	1,3	6,0	8,7

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

(a) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (cf. sources et méthodologie).

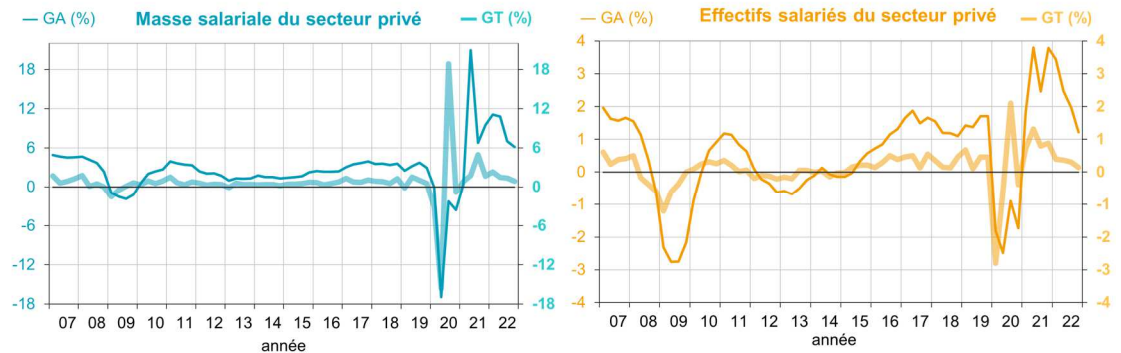
(b) y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (*encadré 4*). Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

 Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (cf. Sources et méthodologie).



GRAPHIQUES 1

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 2

évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale ^L						Effectifs salariés ^L									SMPT					
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					Niveau (milliers)	Evolutions en milliers				Evolutions en pourcentage					GT (%)	GA (%)	/ T4 2019	Niveau moyen (€)	
		GT		GA				sur 3 mois		sur 1 an		GT		GA							
	2022 T4	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 / T4 2019	2022 T4	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 / T4 2019	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 / T4 2019	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T4	2022 T4
Industrie	30,6	1,1	0,6	0,8	4,6	5,8	2 988	11,3	7,6	29,0	-7,8	0,2	0,4	0,3	1,0	-0,3	0,5	0,3	3,6	6,3	3 424
Construction	11,5	0,8	0,5	-0,3	3,2	10,4	1 547	1,7	0,7	5,3	76,3	0,0	0,1	0,0	0,3	5,2	0,6	-0,6	2,6	4,6	2 487
Tertiaire	126,8	1,6	1,6	1,0	6,8	13,8	14 688	44,9	18,3	196,7	532,0	0,4	0,3	0,1	1,4	3,8	1,4	0,4	4,7	9,5	2 879
Tertiaire hors intérimaires	121,2	1,7	1,6	1,1	6,9	14,1	13 871	33,2	9,7	206,7	495,6	0,6	0,2	0,1	1,5	3,7	1,4	0,6	4,8	9,7	2 913
Intérimaires	5,6	0,0	1,8	-0,6	3,6	8,5	817	11,7	8,6	-10,0	36,3	-2,2	1,5	1,1	-1,2	4,7	2,4	-2,2	3,2	6,1	2 299
Total	169,0	1,5	1,4	0,9	6,1	12,0	19 223	58,0	26,6	230,9	600,5	0,4	0,3	0,1	1,2	3,2	1,2	0,3	4,4	8,4	2 932
Total hors intérimaires	163,4	1,5	1,3	0,9	6,2	12,2	18 406	46,3	18,0	241,0	564,1	0,5	0,3	0,1	1,3	3,2	1,2	0,4	4,4	8,5	2 960

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs salariés ralentissent en fin de trimestre

La situation économique générale du pays pâtit depuis plusieurs trimestres de circonstances défavorables : tensions géopolitiques, difficultés d'approvisionnements, hausses du prix des matières premières, pressions sur le cours de l'euro notamment. Si certaines semblent s'éloigner avec la diminution des cours mondiaux de l'énergie, la plupart persistent et leurs effets se diffusent progressivement dans l'ensemble de l'économie.

Au cours du quatrième trimestre, les effectifs salariés augmentent de 0,1 %, traduisant un ralentissement par rapport au rythme observé au cours des trois trimestres précédents (+ 0,3 % au troisième trimestre et + 0,4 % au deuxième et au premier trimestre), à l'instar de la croissance économique. 26 600 postes ont ainsi été créés depuis septembre. Sur un an, ils progressent de 1,2 % (+ 230 900 postes). Ce ralentissement se produit cependant en fin de trimestre : en moyenne sur le trimestre, la dynamique des effectifs reste soutenue (+ 0,5 %).

Les effectifs salariés hors intérimaires progressent de 0,1 % ce trimestre après + 0,3 % au précédent trimestre : 18 000 postes ont ainsi été créés au quatrième trimestre 2022. Sur un an, ils augmentent de 1,3 % (+ 241 000 postes). Les effectifs apprentis restent sur une dynamique positive (*encadré 1*) ; leur prise en compte porte l'évolution des effectifs salariés à + 0,2 % au quatrième trimestre (après + 0,4 % au troisième trimestre).

Les effectifs intérimaires augmentent de nouveau ce trimestre (+ 1,1 % après + 1,5 %). Ces deux hausses ne permettent néanmoins pas encore de rattraper les baisses du début de

l'année. Sur un an, le nombre de postes intérimaires décroît de 1,2 %, soit une baisse de 10 000 postes par rapport au niveau haut enregistré fin 2021.

Dans l'industrie, les effectifs salariés poursuivent leur croissance (+ 0,3 %, après + 0,4 % au troisième trimestre et + 0,2 % au deuxième, *graphique 2 et tableau 2*). Ils gagnent 1,0 % sur un an (+ 29 000 postes). Bien que l'écart se réduise, ils n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de fin 2019 (- 0,3 %, soit - 7 800 postes).

Les effectifs salariés du secteur de la construction sont stables au quatrième trimestre (+ 0,0 %, + 690 postes ; *graphique 4 et tableau 2*). Sur un an, ils augmentent modérément (+ 0,3 %, soit + 5 300 postes).

Dans le tertiaire hors intérimaires (*graphique 5 et tableau 2*), les effectifs salariés augmentent légèrement ce trimestre à un rythme en deçà de ceux observés aux trimestres précédents (+ 0,1 % soit + 9 700 postes, après + 0,2 % au troisième trimestre et + 0,6 % aux deux premiers trimestres). Ils s'accroissent de 1,5 % (+ 206 700 postes) sur un an.

La progression du SMPT faiblit aussi

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, ralentit au quatrième trimestre : + 0,9 % après + 1,4 % au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 6,1 % (après + 7,0 % au troisième trimestre).

Ce ralentissement est la conséquence de celui du salaire moyen par tête (SMPT) : 0,3 % ce trimestre, contre 1,2 % au



troisième trimestre. Les différentes hausses du smic enregistrées aux trois premiers trimestres 2022 ont favorisé une forte progression du SMPT. L'absence de revalorisation au quatrième trimestre est de nature à faire revenir son évolution sur un rythme proche de ceux constatés avant la pandémie de Covid-19. Sur un an, il s'accroît de 4,4 %. La prise en compte des primes exceptionnelles (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat – Pepa – jusqu'au premier trimestre 2022 et prime de partage de la valeur – PPV – à partir du troisième trimestre 2022) porte l'évolution du SMPT à +2,0 % sur le trimestre, compte tenu de la concentration de la PPV ce trimestre, et +5,8 % sur un an (*encadré 4*). Les prix à la consommation (hors tabac) de l'ensemble des ménages augmentent quant à eux de 1,3 % sur le trimestre et de 6,0 % sur un an (*tableau 1*).

La hausse des effectifs se poursuit dans l'industrie

Au cours du quatrième trimestre, les entreprises industrielles ont versé 30,6 milliards d'euros à leurs salariés, soit un peu plus de 18 % de l'assiette globale. Cette masse salariale s'accroît sur un rythme plus dynamique qu'au trimestre précédent (+0,8 % après +0,6 %). Sur un an, elle progresse de 4,6 %.

Les effectifs salariés de l'industrie continuent de progresser significativement au quatrième trimestre 2022 : +0,3 %, après +0,4 % au troisième trimestre et +0,2 % au deuxième trimestre. Ils augmentent ainsi de 1,0 % sur un an mais restent inférieurs au niveau observé fin 2019 avant la pandémie (-0,3 %, soit -7 800 postes).

Les effectifs sont particulièrement dynamiques dans les secteurs de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+0,9 %), de la production et distribution d'eau (+0,7 %), de la production et distribution d'électricité, gaz et air conditionné (+0,6 %), de l'industrie pharmaceutique (+0,6 %), de l'industrie de l'habillement, du textile et du cuir (+0,4 %), de la fabrication de machines et d'équipements (+0,4 %) et de l'industrie du meuble (+0,4 %).

Les effectifs dans le secteur de la fabrication de matériel de transport progressent de 0,3 % sous l'impulsion du secteur de la fabrication d'autres matériels de transport (+1,5 %), tandis que le secteur de l'industrie automobile continue de perdre des postes (-0,9 %).

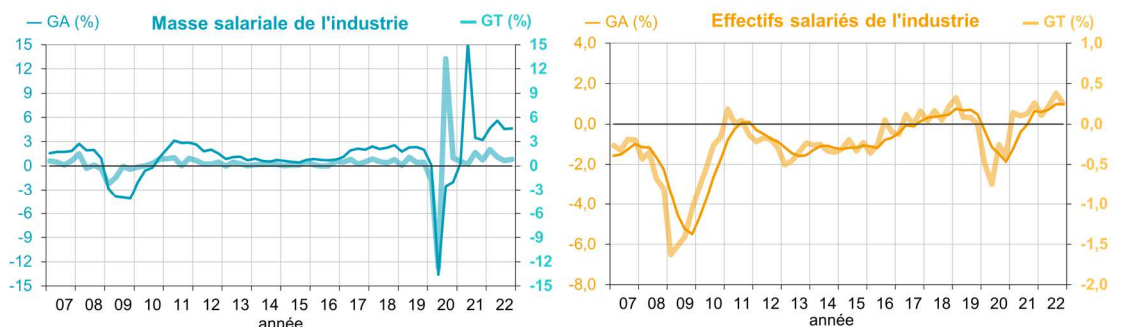
Les effectifs dans l'industrie chimique (+0,3 %), la fabrication d'équipements électriques (+0,2 %), les industries agro-alimentaires (+0,2 %) et l'industrie de la cokéfaction et du raffinage (+0,1 %) sont également en hausse mais sur des dynamiques moins fortes.

Les effectifs baissent dans les secteurs de l'industrie extractive, du bois et papier et de l'industrie du plastique.

Le salaire moyen par tête de l'industrie croît de 0,3 % sur le trimestre et de 3,6 % sur un an, s'établissant ainsi à 3 424 euros.

GRAPHIQUES 2

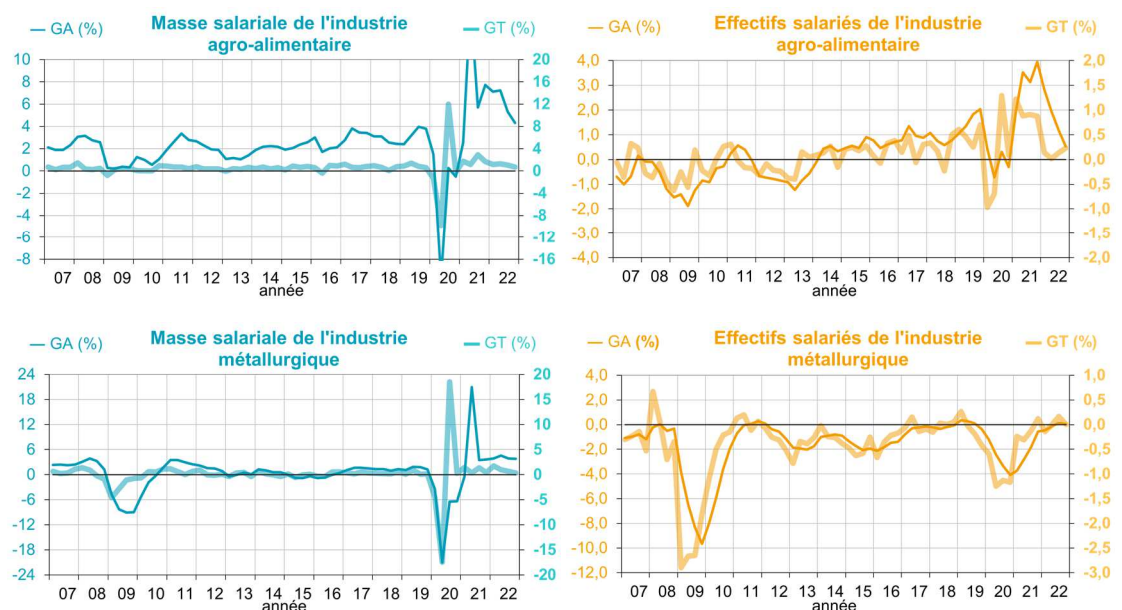
glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie



Source : Urssaf

GRAPHIQUES 3

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels



Source : Urssaf



Les effectifs de la construction restent stables

Les entreprises du secteur de la construction ont versé 11,5 milliards d'euros à leurs salariés au quatrième trimestre 2022 (6,8 % de l'assiette globale), soit une augmentation de 3,2 % sur un an.

Les effectifs salariés se stabilisent sur le trimestre (+ 0,0 %, après + 0,1 % au troisième trimestre). Ils sont en légère hausse sur un an (+ 0,3 %, soit + 5 300 postes).

Les effectifs du secteur des travaux de construction spécialisés augmentent ce trimestre (1,2 million de salariés, + 0,1 %), tandis que ceux du génie civil et de la construction de bâtiments diminuent (- 0,4 % et - 0,3 % respectivement).

Le salaire moyen par tête de la construction atteint 2 487 euros, soit une augmentation de 2,6 % sur un an.

Les effectifs poursuivent leur croissance dans le tertiaire

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérimaires progresse de 1,1 % ce trimestre (portant à + 6,9 % la hausse sur un an). La dynamique s'atténue de manière graduelle au cours de l'année, passant de + 2,4 % au premier trimestre, à + 1,7 %, puis à + 1,6 % aux deuxième et troisième trimestres.

Les effectifs du secteur tertiaire hors intérimaires augmentent légèrement en fin d'année (+ 0,1 %) à un rythme qui faiblit depuis 2 trimestres. Sur l'ensemble du secteur tertiaire, l'emploi salarié progresse de 0,1 % (+ 18 300 postes) au quatrième trimestre 2022. Il croît de 1,4 % sur un an (+ 196 700 postes).

Les effectifs intérimaires progressent de 1,1 % (après + 1,5 % au trimestre précédent), soit une création nette de plus de 8 600 postes au cours du trimestre. Néanmoins, sur un an, les effectifs sont en baisse de 1,2 % compte tenu du niveau haut atteint fin 2021.

Les activités informatiques restent dynamiques : + 1,1 % après + 1,9 % au deuxième et troisième trimestre de l'année. 5 800 postes ont ainsi été créés au cours du quatrième trimestre.

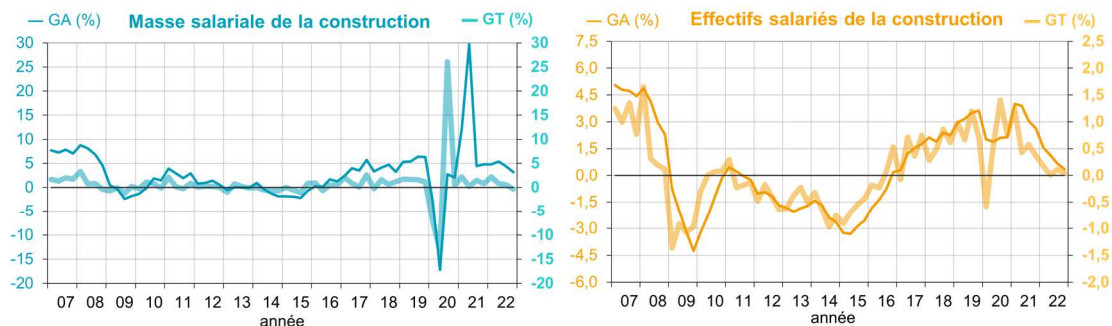
Le secteur de l'éducation est toujours bien orienté ce trimestre : + 0,8 % (+ 3 000 postes) comme au trimestre précédent.

Le secteur des activités juridiques, conseil et ingénierie continue de progresser : + 0,8 % (+ 9 300 postes) après + 1,1 % au trimestre précédent.

Les effectifs du secteur de l'hébergement-restauration progressent de 0,7 % en fin d'année, après un troisième trimestre stable. 8 900 postes sont ainsi créés au cours du

GRAPHIQUES 4

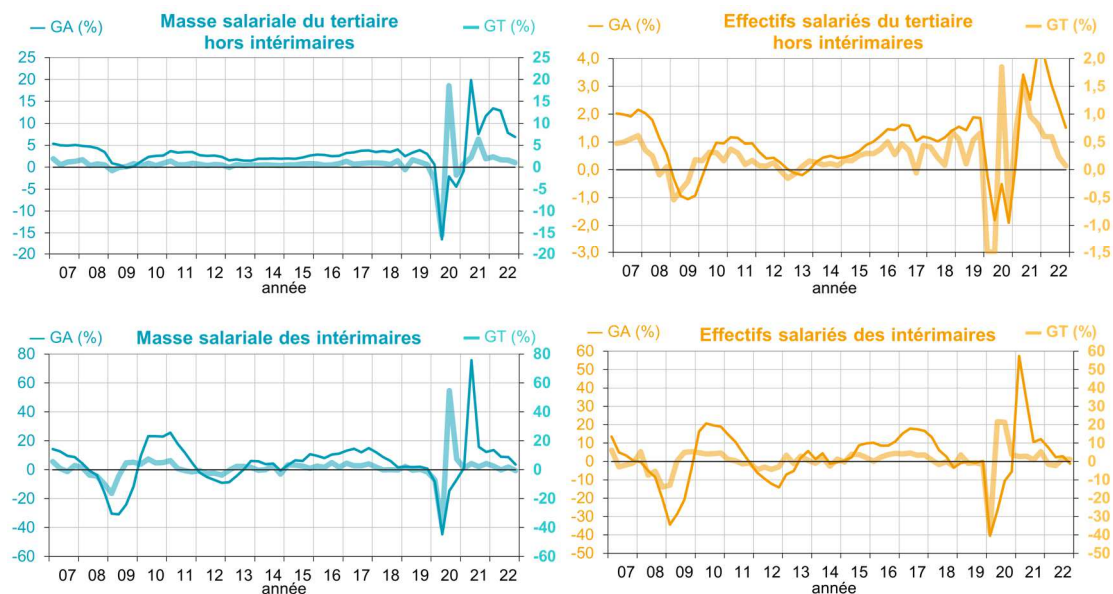
glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction



Source : Urssaf

GRAPHIQUES 5

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du tertiaire

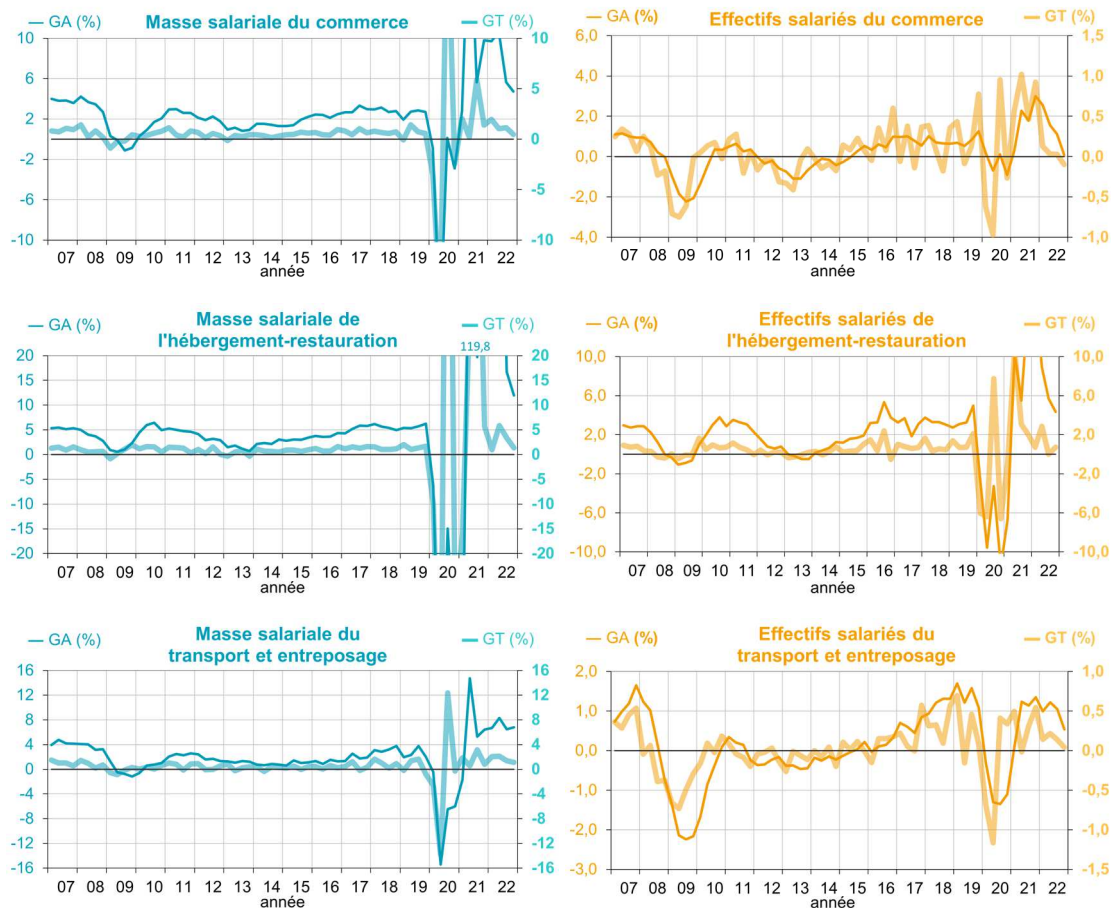


Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUES 6

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire



Source : Urssaf

quatrième trimestre. La hausse est portée majoritairement par l'hébergement : +2,3 %, tandis que les effectifs de la restauration augmentent de 0,3 %. La masse salariale de l'ensemble du secteur augmente de 1,3 % ce trimestre et de 12,0 % sur un an.

L'édition-audiovisuel rebondit de 0,7 % au quatrième trimestre, après la forte baisse observée au troisième trimestre.

Les effectifs des activités financières et d'assurance progressent de 0,3 % ce trimestre (soit + 2 100 postes), un rythme en retrait comparé à celui observé au troisième trimestre.

Les effectifs sont stables dans le secteur du transport et entreposage (après + 0,1 % au troisième trimestre).

Les effectifs des activités pour la santé humaine restent stables, sur le palier atteint au cours de la période de crise sanitaire.

Dans le commerce, les effectifs salariés se contractent de 0,1 % au quatrième trimestre (- 3 100 postes). Le commerce de gros continue de créer des emplois (+ 0,2 % soit + 1 900 postes). En revanche, le commerce et la réparation automobile (- 0,1 %, soit - 300 postes) ainsi que le commerce de détail (- 0,3 %, soit 4 700 destructions nettes) en perdent. Ce dernier secteur est particulièrement concerné ce trimestre par la fermeture de certaines enseignes en difficulté, notamment Camaïeu.

Dans l'administration publique, les effectifs continuent de se contracter pour le sixième trimestre consécutif (- 0,2 %). Cependant, cette diminution est nettement plus faible que les trimestres précédents (- 0,7 % en moyenne par trimestre sur la dernière année).

Dans le secteur de l'action sociale et de l'hébergement médico-social, les effectifs diminuent de 0,3 % comme au troisième trimestre.

Les effectifs se contractent au quatrième trimestre 2022 dans les activités immobilières (- 0,4 %, après une stabilité) et les télécommunications (- 0,5 % après - 0,6 %).

Les effectifs salariés du secteur des activités récréatives diminuent ce trimestre de 1,8 % (- 5 800 postes) après la forte hausse de 3,1 % au trimestre précédent. Ils demeurent cependant en forte progression sur un an : + 4,9 %.

Les effectifs salariés des associations augmentent de 0,8 % (+ 14 000 postes), après - 0,3 % au trimestre précédent.

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête augmente ce trimestre de 0,4 %, après une hausse de 1,4 % au trimestre précédent. Il atteint désormais 2 879 euros, en hausse de 4,7 % sur un an.



TABLEAU 3

évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par secteurs d'activité détaillés

Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale L*						Effectifs salariés L*									SMPT					
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage			GT		GA		/T4 2019 (%)	Niveau moyen (€)		
		2022 T4	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2022 T4		2022 T4	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T3	2022 T4			2022 T4	2022 T4
	BZ Industries extractives	0,2	0,7	-0,5	0,2	2,0	2,8	20,7	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,1	-0,3	-0,2	-1,1	-0,3	0,2	2,0	3,9
CA Industries agro-alimentaires	4,2	1,3	1,0	0,7	4,3	11,8	530,9	0,7	1,2	2,8	0,0	0,0	0,1	0,2	0,5	4,2	1,2	0,4	3,5	7,1	2 655
CB Habillement, textile et cuir	0,9	1,5	2,5	1,3	9,5	10,4	105,0	0,8	0,5	4,1	0,0	1,5	0,7	0,4	4,0	3,0	1,5	0,7	4,9	7,6	2 773
CC Bois et papier	1,4	1,1	0,5	0,3	3,2	3,2	157,3	-0,1	-0,4	-0,1	0,0	0,4	-0,1	-0,2	0,0	-3,1	0,6	0,3	3,0	6,4	2 934
CD Cokéfaction et raffinage	0,1	-1,3	1,7	-1,0	2,4	0,5	8,5	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,6	-0,5	0,1	-1,1	-6,0	2,4	-1,0	3,8	7,2	5 207
CE Industrie chimique	1,8	0,7	0,0	1,0	5,3	9,3	143,4	1,0	0,4	2,4	0,0	0,3	0,7	0,3	1,7	1,5	-0,4	0,4	3,6	8,0	4 238
CF Industrie pharmaceutique	1,1	2,4	-0,2	1,2	6,0	10,0	80,4	0,3	0,5	1,8	0,0	0,5	0,4	0,6	2,3	2,8	-0,4	0,6	4,1	7,2	4 436
CG Industrie des plastiques ...	2,4	3,2	-1,7	0,5	3,1	4,0	248,1	0,2	-0,5	0,2	0,0	0,2	0,1	-0,2	0,1	-2,1	-1,7	0,4	2,8	6,4	3 214
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,3	1,0	0,7	0,4	3,8	0,7	360,3	0,6	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	-4,6	0,8	0,1	3,7	5,8	3 097
CI Fab. de produits informat., électroniques et optiques	1,7	0,6	0,6	1,5	5,4	7,2	126,3	1,3	1,1	3,3	0,0	0,4	1,0	0,9	2,6	0,9	0,0	0,3	2,9	6,8	4 418
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,1	0,1	0,8	1,4	5,6	5,0	100,8	0,8	0,2	1,5	0,0	0,4	0,8	0,2	1,5	-2,4	0,3	0,9	4,1	8,0	3 761
CK Fabrication machines et equip. n.c.a.	1,9	1,5	-0,3	1,0	3,6	3,7	171,1	0,3	0,6	1,3	0,0	0,2	0,2	0,4	0,7	-2,2	-0,3	0,6	2,9	6,2	3 625
CL Fabrication de matériels de transport	4,1	-0,2	1,8	0,4	4,9	-0,4	335,5	1,9	0,9	1,1	0,0	0,0	0,6	0,3	0,3	-4,8	1,7	-0,1	4,9	5,1	4 101
29- Industrie automobile	1,9	-0,7	1,8	-1,0	3,4	-4,6	169,5	-0,3	-1,5	-5,1	0,0	-0,8	-0,1	-0,9	-2,9	-9,8	2,6	-0,5	6,9	6,3	3 669
30- Fab. autres matériels de transport	2,3	0,3	1,8	1,6	6,1	3,3	166,0	2,2	2,4	6,2	0,0	0,9	1,3	1,5	3,9	0,8	0,7	0,0	2,7	2,9	4 546
CM Autres industries manufacturières...	2,7	1,5	0,8	0,9	4,9	8,7	274,6	1,3	1,0	4,3	0,0	0,3	0,5	0,4	1,6	2,2	0,4	0,3	3,1	6,5	3 251
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,3	0,8	0,4	0,8	3,7	6,6	166,5	1,1	1,0	2,3	0,0	0,1	0,7	0,6	1,4	0,9	0,0	0,1	2,6	6,0	4 652
EZ Production et distribution d'eau ...	1,4	1,3	2,0	1,9	7,5	13,0	158,3	1,3	1,2	4,1	0,0	0,7	0,8	0,7	2,7	4,6	1,2	1,0	4,9	8,3	3 018
FZ Construction	11,5	0,8	0,5	-0,3	3,2	10,4	1 547,3	1,7	0,7	5,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	5,2	0,6	-0,6	2,6	4,6	2 487
41- Construction de bâtiments	1,4	0,7	-0,5	-0,2	2,3	7,2	157,2	-1,2	-0,4	-1,1	0,0	0,0	-0,8	-0,3	-0,7	1,3	0,1	0,0	2,5	5,5	3 051
42- Génie civil	1,5	-0,4	0,4	-2,3	0,2	2,7	171,9	-0,7	-0,6	-3,0	0,0	-0,6	-0,4	-0,4	-1,7	-1,6	1,0	-2,0	1,9	3,8	2 902
43- Travaux de construction spécialisés	8,6	1,1	0,7	0,0	3,9	12,5	1 218,1	3,7	1,7	9,4	0,0	0,1	0,3	0,1	0,8	6,8	0,6	-0,5	2,8	5,0	2 355
GZ Commerce, réparation auto moto	25,8	1,1	1,1	0,5	4,7	11,7	3 130,8	0,9	-3,1	2,8	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1	2,2	1,3	0,3	4,0	9,1	2 748
45- Commerce et réparation auto moto	3,3	1,0	1,0	0,5	4,0	9,1	389,7	1,0	-0,3	0,2	0,0	-0,2	0,3	-0,1	0,1	1,0	1,1	0,4	3,5	7,8	2 849
46- Commerce de gros, hors auto moto	10,6	0,6	0,9	0,6	4,7	11,1	970,5	0,6	1,9	14,2	0,0	0,7	0,1	0,2	1,5	2,6	0,4	0,4	2,8	8,2	3 657
47- Commerce de détail, hors auto moto	11,9	1,4	1,4	0,4	4,9	13,0	1 770,6	-0,8	-4,7	-11,6	0,0	-0,3	0,0	-0,3	-0,7	2,2	2,0	0,1	4,7	10,2	2 229
HZ Transports et entreposage	12,0	2,1	1,4	1,1	6,8	6,9	1 423,5	2,0	0,6	7,7	0,0	0,2	0,1	0,0	0,5	0,8	1,3	0,9	5,9	6,2	2 818
IZ Hébergement et restauration	7,6	5,9	3,4	1,3	12,0	18,3	1 255,0	-0,2	8,9	52,2	0,0	2,9	0,0	0,7	4,3	6,4	2,1	0,5	7,2	10,7	2 023
55- Hébergement	1,9	6,6	3,7	3,9	16,5	14,4	268,1	0,0	6,1	18,3	0,0	3,4	0,0	2,3	7,3	3,6	2,1	2,3	8,2	10,5	2 405
56- Restauration	5,7	5,6	3,3	0,5	10,5	19,7	986,9	-0,2	2,8	33,9	0,0	2,7	0,0	0,3	3,6	7,2	2,1	-0,1	6,7	11,0	1 920
JA Edition et audiovisuel	3,3	2,0	0,4	1,0	6,9	17,1	235,9	-4,8	1,6	7,1	0,0	2,1	-2,0	0,7	3,1	5,9	0,1	0,6	3,0	9,7	4 661
JB Télécommunications	1,5	1,8	-1,4	-0,9	-1,3	1,5	119,6	-0,7	-0,6	-4,1	0,0	-0,9	-0,6	-0,5	-3,3	-7,2	-0,4	-0,5	2,3	9,4	4 134
JC Activités informatiques	7,4	2,6	1,6	2,6	10,6	25,0	543,8	9,8	5,8	35,9	0,0	1,9	1,9	1,1	7,1	13,8	-0,1	0,8	2,7	9,7	4 548
KZ Activités financières et d'assurance	11,2	-0,8	0,6	1,8	5,9	12,5	770,7	4,7	2,1	12,4	0,0	0,4	0,6	0,3	1,6	1,6	0,3	1,0	4,1	10,7	4 835
LZ Activités immobilières	2,5	0,4	0,7	-0,1	2,6	6,7	259,3	-0,1	-1,1	-2,8	0,0	-0,6	0,0	-0,4	-1,1	-4,2	1,1	-0,1	3,6	11,0	3 142
MA Activités juridiques, de conseil ...	14,6	1,8	1,5	0,3	6,8	15,6	1 172,7	13,0	9,3	46,3	0,0	0,9	1,1	0,8	4,1	8,3	0,6	-0,9	2,3	6,7	4 163
MB Recherche et développement	1,5	0,6	0,8	1,4	4,6	11,8	107,3	0,5	0,4	1,3	0,0	0,7	0,5	0,4	1,2	5,4	0,3	0,9	3,1	6,3	4 611
MC Autres activités scientifiques et tech.	2,2	1,6	1,7	0,0	6,2	13,4	206,9	1,8	-0,9	1,1	0,0	0,5	0,9	-0,4	0,5	-0,1	1,3	-0,4	4,3	13,2	3 517
NZ Activités de services administratifs ...	14,8	1,2	2,1	0,7	6,7	12,4	2 226,7	9,0	3,6	5,6	0,0	-0,5	0,4	0,2	0,3	3,9	2,6	-0,4	4,8	8,3	2 212
OZ Administration publique	1,7	-0,3	1,4	1,2	2,9	5,0	187,2	-1,5	-0,3	-4,2	0,0	-0,6	-0,8	-0,2	-2,2	-1,3	1,9	1,5	5,3	6,3	3 078
PZ Enseignement	2,5	2,5	2,2	1,3	8,2	21,1	373,8	3,0	3,0	11,4	0,0	0,8	0,8	0,8	3,1	9,9	1,8	0,2	4,7	10,5	2 259
QA Activités pour la santé humaine	5,0	1,1	1,4	1,6	6,5	20,4	611,9	0,4	0,1	0,4	0,0	-0,2	0,1	0,0	0,1	5,4	1,4	1,4	5,7	13,8	2 747
QB Action sociale et héberg. médico-social	7,6	2,3	3,4	1,3	9,1	18,9	1 267,5	-3,7	-3,4	6,4	0,0	0,7	-0,3	-0,3	0,5	3,1	3,5	0,9	7,9	14,7	1 990
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	2,6	4,4	4,1	3,3	14,8	20,7	313,0	9,6	-5,8	14,7	0,0	0,0	3,1	-1,8	4,9	6,1	2,9	2,9	9,6	13,3	2 724
SZ Autres activités de services	3,1	1,5	1,8	0,6	5,7	11,9	482,6	1,3	-1,8	2,4	0,0	0,2	0,3	-0,4	0,5	2,3	1,5	0,6	4,3	9,1	2 141
Total	169,0	1,5	1,4	0,9	6,1	12,0	19 223,0	58,0	26,6	230,9	0,0	0,4	0,3	0,1	1,2	3,2	1,2	0,3	4,4	8,4	2 932
Total hors intérimaires	163,4	1,5	1,3	0,9	6,2	12,2	18 405,8	46,3	18,0	241,0	0,0	0,5	0,3	0,1	1,3	3,2	1,2	0,4	4,4	8,5	2 960
Associations	11,3	2,0	2,6	1,0	7,8	16,7	1 758,3	-4,8	14,0	12,3	0,0	-0,8	-0,3	0,8	0,7	3,4	3,6	0,2	6,6	12,8	2 145

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

* Les séries de masse salariale et d'effectifs salariés au niveau NACE 38 sont labellisées par l'ASP.



En métropole, les façades atlantique et méditerranéenne ainsi que les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent les plus fortes hausses d'effectifs sur un an

Au quatrième trimestre 2022, les effectifs salariés augmentent sur un trimestre dans la plupart des régions de la métropole. Ils sont stables en Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et dans le Grand Est. Ils se contractent légèrement en Normandie (- 0,1 %) et dans les Hauts de France (- 0,2 %).

Sur un an, en France métropolitaine, les effectifs salariés augmentent dans toutes les régions. La progression est la plus forte en Île-de-France (+ 1,9 %) et en Corse (+ 1,8 %). Les régions situées sur les façades atlantiques et méditerranéennes et l'Auvergne-Rhône-Alpes affichent des hausses supérieures ou égales à 1,1 %. Dans les régions du centre, de l'est et du nord de la métropole, l'augmentation est moins marquée, inférieure ou égale à 0,6 %.

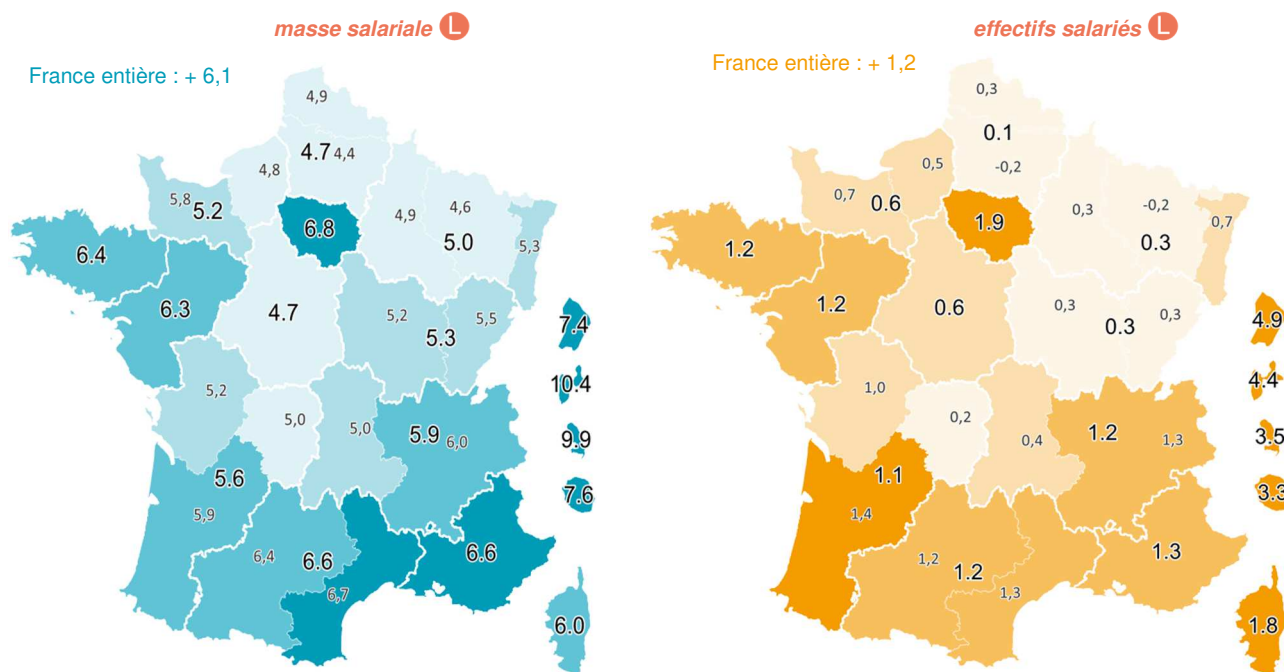
Le secteur de l'industrie crée de l'emploi dans toutes les régions. La hausse des effectifs salariés est plus affirmée dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 2,0 %), Pays de la Loire (+ 1,6 %) et Occitanie (+ 1,5 %). En revanche, les effectifs sont moins dynamiques dans les régions Grand Est (+ 0,4 %), Bourgogne-Franche-Comté (+ 0,2 %) et Corse (+ 0,1 %).

Dans le secteur du bâtiment, la création de postes est portée par la Bretagne (+ 1,9 %), suivie de la Normandie et la Nouvelle Aquitaine (+ 0,9 %). Les effectifs reculent dans plusieurs régions, notamment le Grand Est (- 0,5 %), les Pays de la Loire (- 0,3 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (- 0,2 %).

Dans le commerce, la Bourgogne-Franche-Comté (- 0,6 %), le Grand Est (- 0,6 %) et le Centre-Val de Loire (- 0,3 %) enregistrent les baisses d'effectifs les plus marquées. Les effectifs salariés du commerce progressent le plus en Corse (+ 0,4 %), en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0,3 %) et en Bretagne.

CARTES 1

Glissement annuel de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2022



Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs salariés du secteur de l'hébergement-restauration augmentent sur un an dans toutes les régions métropolitaines. Le secteur est le plus dynamique en Île-de-France (+ 4,9 %), en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 4,8 %) et en Nouvelle Aquitaine (+ 4,6 %).

Dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom), tous les secteurs sont orientés à la hausse. Les effectifs s'inscrivent en hausse sur un an, que ce soit à la Réunion (+ 3,3 %), en Martinique (+ 3,5 %), en Guadeloupe (+ 4,4 %), ou en Guyane (+ 4,9 %).

En Guyane, l'hébergement-restauration (+ 8,2 %) et le BTP (+ 7,6 %) sont les secteurs en plus forte augmentation, suivis par le commerce (+ 5,6 %). À la Réunion, l'hébergement-restauration (+ 8,5 %) et le BTP (+ 3,8 %) créent le plus d'emploi. En Guadeloupe, la croissance des effectifs est principalement portée par le secteur de l'hébergement-restauration (+ 13,9 %) et le BTP (+ 4,6 %). En Martinique, les secteurs de l'hébergement-restauration (+ 18,3 %), de l'intérim (+ 6,3 %) sont les plus dynamiques.

Sur un an, la masse salariale croît dans toutes les régions métropolitaines à des rythmes compris entre + 4,7 % (dans les Hauts-de-France et en région Centre) et + 6,8 % (en Île-de-France). En Outre-mer, la hausse est comprise entre + 7,4 % (en Guyane) et + 10,4 % (en Guadeloupe).

Djibrine Barka Adoum, Maël Buron, Gilles Capon, Eleni Kosma, Sylvain Mahourdeau, Sébastien Waligora

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

Arnaud Boulling
Urssaf d'Alsace



ENCADRÉ 1

Évolutions des effectifs en intégrant les alternants

A partir de la publication relative au premier trimestre 2022, l'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis (cf. *Informations rapides n°62*). Ces séries s'appuient notamment sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf a prévu de produire et de diffuser des séries longues d'effectifs salariés y compris apprentis à partir de juin 2023. D'ici-là, les dernières évolutions de ces effectifs sont diffusées dans un encadré des publications trimestrielles. Ce trimestre, les séries sur l'alternance ont été révisées, en raison notamment d'une nouvelle correction des variations saisonnières, avec pour conséquence une légère révision de la dynamique infra-annuelle.

Au quatrième trimestre 2022, les effectifs y compris apprentis s'accroissent de 0,2 % (contre 0,1 % hors apprentis) et le SMPT de 0,3 % (identique à l'évolution hors effectifs apprentis) *. En glissement annuel, les effectifs y compris apprentis s'accroissent de 1,7 % (contre 1,2 % hors apprentis) et le SMPT de 3,9 % (contre 4,4 % hors apprentis) *.

Grands secteurs	Effectifs incluant les apprentis						SMPT					
	Evolution en pourcentage						Evolution en pourcentage					
	GT				GA	/T4 2019	GT				GA	/T4 2019
	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T4
Industrie	0,2	0,3	0,5	0,2	1,2	1,1	1,7	0,8	0,4	0,4	3,3	4,8
Construction	0,3	0,1	0,2	0,1	0,7	7,1	1,7	0,7	0,4	-0,7	2,2	2,7
Tertiaire	0,6	0,6	0,4	0,2	1,9	6,1	1,4	1,1	1,2	0,4	4,2	7,1
Tertiaire hors intérimaires	0,7	0,8	0,4	0,1	2,0	6,2	1,5	1,0	1,2	0,5	4,2	7,1
Intérimaires	-1,5	-2,2	1,5	1,1	-1,2	4,7	-0,6	3,6	2,4	-2,2	3,2	6,1
Total	0,5	0,5	0,4	0,2	1,7	5,4	1,5	1,1	1,0	0,3	3,9	6,2
Total hors intérimaires	0,6	0,7	0,4	0,1	1,8	5,4	1,5	0,9	1,0	0,4	3,9	6,2

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

* la masse salariale et donc le SMPT intègrent les salaires versés aux apprentis depuis la publication relative au quatrième trimestre 2010. L'écart de SMPT entre la situation y compris apprentis et celle hors apprentis résulte donc uniquement de l'intégration des effectifs apprentis.

ENCADRÉ 2

Révision de l'estimation provisoire de l'évolution de la masse salariale du quatrième trimestre 2022

L'évolution de la masse salariale fait l'objet d'une estimation précoce publiée dans le Baromètre économique de l'Urssaf Caisse nationale diffusé le mois précédent la présente publication. Cette estimation peut donner lieu à de légères révisions.

	Hors prime exceptionnelle			Y compris prime exceptionnelle		
	Baromètre fév. 2023	Stat'Ur mars 2023	Révision	Baromètre fév. 2023	Stat'Ur mars 2023	Révision
Glissement trimestriel	0,8 %	0,9 %	+0,1 pt	2,5 %	2,6 %	+0,1 pt
Glissement annuel	6,1 %	6,1 %	+0,0 pt	7,5 %	7,6 %	+0,1 pt

Note de lecture : Par rapport à l'estimation provisoire publiée dans le Baromètre économique du 22 février 2023, le glissement trimestriel au quatrième trimestre 2022 de la masse salariale hors prime de partage de la valeur a été révisé de 0,1 point à la hausse. Celui incluant le montant de la prime a également été révisé de 0,1 point.

Source : Urssaf

ENCADRÉ 3

Révisions par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les deux derniers trimestres

Grands secteurs d'activité	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2022 T2	2022 T3	2022 T2	2022 T3	2022 T2	2022 T3
Industrie	0,0	0,1	-0,5	1,2	0,0	0,0
Construction	0,0	-0,1	0,3	0,8	0,0	0,1
Tertiaire	-0,1	-0,1	-1,4	-19,6	0,0	-0,1
Tertiaire hors intérimaires	-0,1	-0,1	-1,9	-16,4	0,0	-0,1
Intérimaires	-0,3	-0,2	0,5	-3,2	0,1	-0,4
Total	-0,1	-0,1	-1,6	-17,6	0,0	-0,1
Total hors intérimaires	-0,1	0,0	-2,1	-14,4	0,0	-0,1

Note de lecture : Par rapport à la publication du 13 décembre 2022, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la baisse de 17 600 postes pour le troisième trimestre 2022 et de 1 600 postes pour le deuxième. En termes de pourcentage, l'évolution trimestrielle des effectifs totaux a été révisée de 0,1 point à la baisse pour le troisième trimestre 2022 et n'a pas été révisée pour le deuxième.

Source : Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)



Secteurs d'activité (NACE38)	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2022 T2	2022 T3	2022 T2	2022 T3	2022 T2	2022 T3
BZ Industries extractives	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CA Industries agro-alimentaires	-0,2	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,0
CB Habillement, textile et cuir	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CC Bois et papier	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
CD Cokéfaction et raffinage	-0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1
CE Industrie chimique	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
CF Industrie pharmaceutique	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
CG Industrie des plastiques ...	0,2	-0,3	-0,1	-0,1	0,0	0,0
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	0,0	0,1	-0,1	0,5	0,0	0,1
CI Fab. de prod. inform., électro. et optiq.	-0,1	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1
CJ Fabrication d'équipements élec.	0,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
CL Fabrication de matériels de transport	0,0	0,2	-0,1	0,2	0,0	0,1
CM Autres industries manufacturières...	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
EZ Production et distribution d'eau ...	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
FZ Construction	0,0	-0,1	0,3	0,8	0,0	0,1
GZ Commerce, réparation auto moto	-0,2	-0,1	-3,7	-8,0	-0,1	-0,3
HZ Transports et entreposage	0,2	-0,1	-0,5	-0,1	0,0	0,0
IZ Hébergement et restauration	-0,4	-0,5	4,3	-7,1	0,4	-0,6
JA Edition et audiovisuel	-0,1	0,0	0,6	-0,7	0,2	-0,3
JB Télécommunications	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
JC Activités informatiques	0,0	0,2	0,0	-0,3	0,0	-0,1
KZ Activités financières et d'assurance	-0,1	0,1	0,0	0,6	0,0	0,1
LZ Activités immobilières	-0,1	-0,1	0,6	0,1	0,2	0,0
MA Activités juridiques, de conseil ...	-0,2	-0,2	-0,4	-0,6	0,0	0,0
MB Recherche et développement	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
MC Autres activités scientifiques et tech.	-0,3	-0,3	-0,2	0,0	-0,1	0,0
NZ Activités de services administratifs ...	-0,3	-0,1	-1,7	-0,7	-0,1	0,0
OZ Administration publique	0,2	0,3	0,2	-0,1	0,1	0,0
PZ Enseignement	-0,1	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1
QA Activités pour la santé humaine	0,0	0,1	-0,1	0,4	0,0	0,1
QB Action sociale et héberg. médico-social	0,0	0,0	2,0	-4,3	0,2	-0,3
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	0,1	0,2	-2,3	0,6	-0,8	0,2
SZ Autres activités de services	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Total	-0,1	-0,1	-1,6	-17,6	0,0	-0,1
Total hors intérimaires	-0,1	0,0	-2,1	-14,4	0,0	-0,1

Source : Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Note de lecture : ce tableau présente les révisions globales au niveau sectoriel. Celles-ci intègrent les effets liés aux corrections sur les séries brutes et ceux relatifs à l'estimation de la CVS.

ENCADRÉ 4

Évolutions de la masse salariale et du salaire moyen par tête intégrant la prime de partage de la valeur, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et la prime covid-19

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette dé plafonnée de cotisations de sécurité sociale (cf. sources et méthodologie). Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée le 16 août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018, ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Elle est exonérée de prélèvements sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. Elle peut être aussi versée pour les rémunérations supérieures mais est dans ce cas soumise à CSG-CRDS et à impôt sur le revenu, et à forfait social dans les entreprises de plus de 250 salariés ; elle reste exonérée de cotisations sociales et est donc aussi exclue de l'assiette

Tableau 2b - évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

Grands secteurs	Masse salariale L						Effectifs salariés L									SMPT					
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					Niveau (milliers)	Evolutions en milliers				Evolutions en %					GT (%)	GA (%)	/ T4 2019	Niveau moyen (€)	
		GT		GA	/ T4 2019			sur 3 mois		sur 1 an	/ T4 2019		GT		GA	/ T4 2019					
		2022 T4	2022 T2		2022 T3	2022 T4		2022 T2	2022 T3		2022 T4	2022 T2	2022 T3	2022 T4		2022 T2					2022 T3
Industrie	31,5	0,4	1,4	2,8	6,8	4,3	2 988	11,3	7,6	29,0	36,3	0,2	0,4	0,3	1,0	-0,9	1,2	2,3	5,7	5,4	3 517
Construction	11,9	0,3	1,4	1,7	4,8	10,2	1 547	1,7	0,7	5,3	56,2	0,0	0,1	0,0	0,3	5,0	1,4	1,4	4,1	4,6	2 559
Tertiaire	129,3	1,1	2,0	2,6	8,0	10,9	14 688	44,9	18,3	196,7	758,8	0,4	0,3	0,1	1,4	3,3	1,8	2,0	5,9	7,5	2 935
Tertiaire hors intérimaires	123,7	1,2	2,0	2,7	8,2	11,1	13 871	33,2	9,7	206,7	652,2	0,6	0,2	0,1	1,5	3,4	1,8	2,2	6,0	7,6	2 971
Intérimaires	5,6	-0,3	1,9	0,1	4,3	7,2	817	11,7	8,6	-10,0	106,6	-2,2	1,5	1,1	-1,2	2,1	2,6	-1,4	3,9	5,8	2 320
Total	172,6	0,9	1,8	2,6	7,6	9,6	19 223	58,0	26,6	230,9	851,3	0,4	0,3	0,1	1,2	2,8	1,7	2,0	5,8	6,8	2 995
Total hors intérimaires	167,0	1,0	1,8	2,7	7,7	9,7	18 406	46,3	18,0	241,0	744,7	0,5	0,3	0,1	1,3	2,8	1,6	2,2	5,8	6,8	3 025

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)


TABLEAU 3b - évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par secteurs d'activité détaillés (y compris prime de partage de la valeur, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime covid-19)

Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale L *						Effectifs salariés L *									SMPT					
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					Niveau (milliers)	Evolutions en milliers				Evolutions en pourcentage					GT (%)		GA (%)	/T4 2019 (%)	Niveau moyen (€)
		GT		GA	/T4 2019			sur 3 mois		sur 1 an	/T4 2019		GT		GA	/T4 2019		2022 T3	2022 T4	2022 T4	
	2022 T4	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T4	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T4	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T4	2022 T3	2022 T4	2022 T4	2022 T4		
BZ Industries extractives	0,2	0,4	0,3	1,3	3,3	3,0	20,7	0,0	-0,1	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-0,2	-0,8	0,5	1,3	3,2	3,9	3 391
CA Industries agro-alimentaires	4,3	0,9	1,6	1,6	5,0	9,8	530,9	0,7	1,2	2,8	21,3	0,0	0,1	0,2	0,5	3,8	1,7	1,2	4,2	5,4	2 692
CB Habillement, textile et cuir	0,9	-0,8	3,8	1,9	9,7	6,2	105,0	0,8	0,5	4,1	3,0	1,5	0,7	0,4	4,0	1,8	2,7	1,3	5,1	5,3	2 824
CC Bois et papier	1,4	0,4	1,2	2,1	4,9	2,3	157,3	-0,1	-0,4	-0,1	-5,0	0,4	-0,1	-0,2	0,0	-2,8	1,3	2,1	4,6	5,4	3 006
CD Cokéfaction et raffinage	0,2	-1,3	1,7	16,3	20,2	-0,1	8,5	0,0	0,0	-0,1	-0,5	-0,6	-0,5	0,1	-1,1	-5,6	2,4	16,4	21,9	5,8	6 119
CE Industrie chimique	1,9	-0,1	0,7	3,4	8,1	8,3	143,4	1,0	0,4	2,4	2,1	0,3	0,7	0,3	1,7	0,4	0,3	2,8	6,3	8,0	4 369
CF Industrie pharmaceutique	1,1	1,9	0,2	4,9	10,1	8,9	80,4	0,3	0,5	1,8	2,2	0,5	0,4	0,6	2,3	1,9	0,0	4,3	8,0	7,0	4 617
CG Industrie des plastiques ...	2,5	2,2	-1,0	2,7	5,3	5,3	248,1	0,2	-0,5	0,2	-5,4	0,2	0,1	-0,2	0,1	-2,0	-1,0	2,6	5,0	7,7	3 308
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,4	-0,2	1,5	2,5	5,7	-0,3	360,3	0,6	0,0	0,1	-17,3	0,0	0,2	0,0	0,0	-4,7	1,6	2,2	5,6	4,9	3 189
CI Fab. de produits informat., électroniques et optiques	1,7	0,2	0,9	3,4	7,4	5,0	126,3	1,3	1,1	3,3	1,1	0,4	1,0	0,9	2,6	-1,0	0,3	2,3	4,8	6,5	4 516
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,2	-0,8	1,5	3,2	7,7	2,7	100,8	0,8	0,2	1,5	-2,5	0,4	0,8	0,2	1,5	-3,3	1,0	2,7	6,2	6,8	3 857
CK Fabrication machines et equip. n.c.a.	1,9	0,9	0,2	2,5	4,9	3,0	171,1	0,3	0,6	1,3	-3,9	0,2	0,2	0,4	0,7	-2,7	0,2	2,0	4,2	5,9	3 697
CL Fabrication de matériels de transport	4,3	-0,7	2,2	4,2	9,0	-2,6	335,5	1,9	0,9	1,1	-17,0	0,0	0,6	0,3	0,3	-5,6	2,0	3,7	9,1	3,5	4 270
29- Industrie automobile	1,9	-1,3	2,3	1,6	6,4	-5,4	169,5	-0,3	-1,5	-5,1	-18,3	-0,8	-0,1	-0,9	-2,9	-8,8	3,0	2,2	9,9	4,1	3 781
30- Fab. autres matériels de transport	2,4	-0,2	2,1	6,4	11,2	-0,1	166,0	2,2	2,4	6,2	1,4	0,9	1,3	1,5	3,9	-1,9	1,0	4,7	7,6	2,1	4 774
CM Autres industries manufacturières...	2,7	0,9	1,3	3,0	6,6	6,9	274,6	1,3	1,0	4,3	5,9	0,3	0,5	0,4	1,6	1,4	0,9	2,5	4,7	5,7	3 336
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,4	0,8	2,8	0,8	6,1	5,3	166,5	1,1	1,0	2,3	1,4	0,1	0,7	0,6	1,4	-0,4	2,4	0,0	4,9	5,9	4 761
EZ Production et distribution d'eau ...	1,5	0,7	2,4	3,4	8,7	8,8	158,3	1,3	1,2	4,1	7,0	0,7	0,8	0,7	2,7	3,0	1,6	2,5	6,1	5,9	3 076
FZ Construction	11,9	0,3	1,4	1,7	4,8	10,2	1 547,3	1,7	0,7	5,3	76,3	0,0	0,1	0,0	0,3	5,0	1,4	1,4	4,1	4,6	2 559
41- Construction de bâtiments	1,5	0,3	0,0	1,3	3,7	7,9	157,2	-1,2	-0,4	-1,1	2,0	0,0	-0,8	-0,3	-0,7	2,3	0,6	1,5	3,9	5,5	3 114
42- Génie civil	1,5	-0,7	1,7	-1,8	1,3	4,6	171,9	-0,7	-0,6	-3,0	-2,7	-0,6	-0,4	-0,4	-1,7	-0,8	2,2	-1,5	3,0	4,9	2 952
43- Travaux de construction spécialisés	8,9	0,5	1,6	2,4	5,6	11,7	1 218,1	3,7	1,7	9,4	77,0	0,1	0,3	0,1	0,8	6,3	1,5	1,9	4,5	4,8	2 431
GZ Commerce, réparation auto moto	26,4	0,5	1,6	2,2	5,9	9,9	3 130,8	0,9	-3,1	2,8	65,9	0,0	0,0	-0,1	0,1	2,2	1,8	1,9	5,1	7,3	2 805
45- Commerce et réparation auto moto	3,4	0,7	1,4	2,4	5,5	7,5	389,7	1,0	-0,3	0,2	3,9	-0,2	0,3	-0,1	0,1	0,8	1,5	2,2	5,0	6,2	2 914
46- Commerce de gros, hors auto moto	10,9	0,2	1,3	2,5	6,3	9,4	970,5	0,6	1,9	14,2	24,4	0,7	0,1	0,2	1,5	2,3	0,8	2,4	4,4	7,3	3 743
47- Commerce de détail, hors auto moto	12,1	0,6	1,9	1,7	5,6	11,0	1 770,6	-0,8	-4,7	-11,6	37,6	-0,3	0,0	-0,3	-0,7	2,5	2,4	1,5	5,5	7,9	2 269
HZ Transports et entreposage	12,2	1,6	1,8	2,4	7,5	4,2	1 423,5	2,0	0,6	7,7	11,0	0,2	0,1	0,0	0,5	0,6	1,7	2,2	6,5	3,9	2 864
IZ Hébergement et restauration	7,7	5,5	3,8	2,4	12,7	12,9	1 255,0	-0,2	8,9	52,2	75,7	2,9	0,0	0,7	4,3	5,7	2,5	1,6	7,9	7,9	2 053
55- Hébergement	2,0	6,2	4,3	6,0	18,0	6,1	268,1	0,0	6,1	18,3	9,2	3,4	0,0	2,3	7,3	1,2	2,6	4,3	9,6	5,8	2 465
56- Restauration	5,7	5,2	3,7	1,2	11,0	15,3	986,9	-0,2	2,8	33,9	66,5	2,7	0,0	0,3	3,6	6,9	2,5	0,6	7,1	8,9	1 942
JA Edition et audiovisuel	3,3	1,7	0,6	2,2	8,0	15,5	235,9	-4,8	1,6	7,1	13,2	2,1	-2,0	0,7	3,1	7,3	0,3	1,9	4,1	8,8	4 726
JB Télécommunications	1,5	0,8	-1,2	1,5	1,3	3,9	119,6	-0,7	-0,6	-4,1	-9,3	-0,9	-0,6	-0,5	-3,3	-6,2	-0,1	1,9	5,0	10,3	4 244
JC Activités informatiques	7,5	2,4	1,8	3,6	11,5	19,8	543,8	9,8	5,8	35,9	65,8	1,9	1,9	1,1	7,1	10,5	0,0	1,8	3,5	8,9	4 600
KZ Activités financières et d'assurance	11,6	-1,8	0,9	5,2	8,6	9,9	770,7	4,7	2,1	12,4	11,9	0,4	0,6	0,3	1,6	0,7	0,7	4,4	6,8	9,2	5 014
LZ Activités immobilières	2,5	-0,5	1,2	1,7	4,2	6,0	259,3	-0,1	-1,1	-2,8	-11,4	-0,6	0,0	-0,4	-1,1	-3,8	1,5	1,7	5,2	9,9	3 213
MA Activités juridiques, de conseil ...	15,0	1,5	2,0	2,3	8,7	13,6	1 172,7	13,0	9,3	46,3	90,0	0,9	1,1	0,8	4,1	6,3	1,1	1,0	4,1	7,1	4 264
MB Recherche et développement	1,5	0,3	1,0	3,1	6,4	9,4	107,3	0,5	0,4	1,3	5,5	0,7	0,5	0,4	1,2	4,5	0,5	2,7	4,9	5,0	4 702
MC Autres activités scientifiques et tech.	2,2	1,1	2,0	1,6	7,6	11,6	206,9	1,8	-0,9	1,1	-0,2	0,5	0,9	-0,4	0,5	-0,5	1,6	1,2	5,6	12,2	3 585
NZ Activités de services administratifs ...	14,9	1,0	2,3	1,3	7,2	9,3	2 226,7	9,0	3,6	5,6	83,9	-0,5	0,4	0,2	0,3	3,3	2,8	0,3	5,3	6,0	2 230
OZ Administration publique	1,8	-0,4	1,6	2,4	3,7	2,3	187,2	-1,5	-0,3	-4,2	-2,6	-0,6	-0,8	-0,2	-2,2	-0,4	2,1	2,7	6,2	2,8	3 121
PZ Enseignement	2,6	2,0	2,6	3,1	9,5	16,9	373,8	3,0	3,0	11,4	33,8	0,8	0,8	0,8	3,1	8,2	2,1	1,9	5,9	8,3	2 308
QA Activités pour la santé humaine	5,2	0,5	1,8	3,6	7,5	16,7	611,9	0,4	0,1	0,4	31,4	-0,2	0,1	0,0	0,1	5,3	1,8	3,3	6,8	10,7	2 811
QB Action sociale et héberg. médico-social	7,7	1,6	3,7	2,1	9,3	13,5	1 267,5	-3,7	-3,4	6,4	38,4	0,7	-0,3	-0,3	0,5	3,7	3,8	1,6	8,0	9,8	2 010
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	2,6	4,1	4,4	5,1	16,1	12,1	313,0	9,6	-5,8	14,7	18,0	0,0	3,1	-1,8	4,9	4,8	3,2	4,7	10,9	7,0	2 778
SZ Autres activités de services	3,2	1,0	2,5	2,1	6,8	9,2	482,6	1,3	-1,8	2,4	10,9	0,2	0,3	-0,4	0,5	2,4	2,2	2,1	5,4	6,8	2 187
Total	172,6	0,9	1,8	2,6	7,6	9,6	19 223,0	58,0	26,6	230,9	600,5	0,4	0,3	0,1	1,2	2,8	1,7	2,0	5,8	6,8	2 995
Total hors intérimaires	167,0	1,0	1,8	2,7	7,7	9,7	18 405,8	46,3	18,0	241,0	564,1	0,5	0,3	0,1	1,3	2,8	1,6	2,2	5,8	6,8	3 025
Associations	11,5	1,3	3,0	2,6	8,6	12,6	1 758,3	-4,8	14,0	12,3	1326,5	-0,8	-0,3	0,8	0,7	2,8	3,9	1,8	7,4	8,7	2 186

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

* Les séries de masse salariale et d'effectifs salariés au niveau NACE 38 sont labellisées par l'ASP.



déplafonnée. Le dispositif s'appliquera chaque année mais l'exonération d'impôts sera supprimée à partir de 2024.

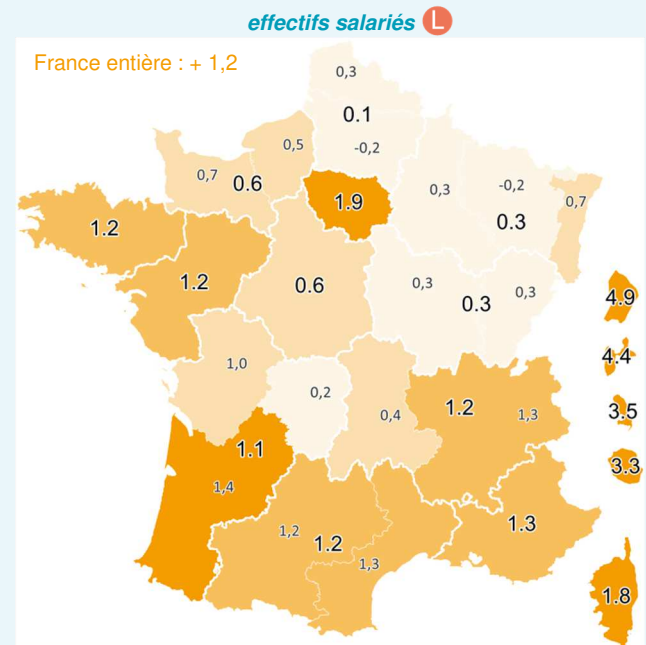
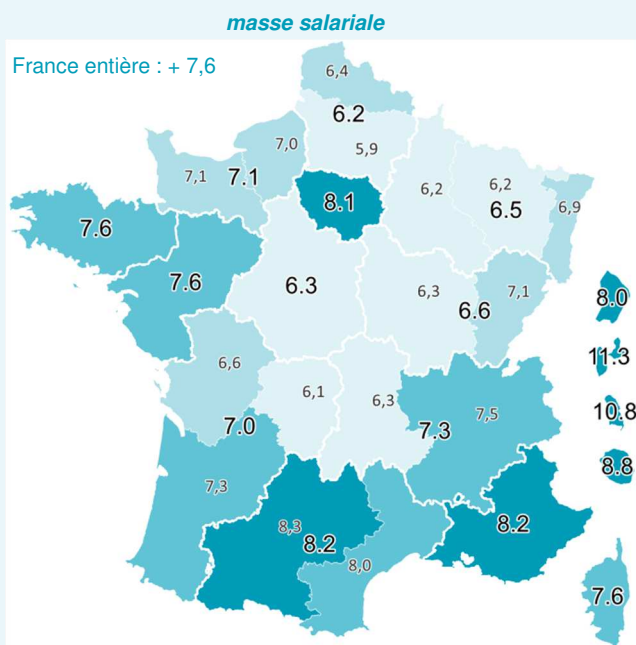
La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris

entre 500 et 1 500 euros, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

En 2022, le versement de la prime est particulièrement concentré sur le quatrième trimestre 2022 : 3,63 milliards d'euros de PPV ont été versés aux salariés sur ce trimestre, après 0,76 Md€ au troisième trimestre et 0,89 Md€ de Pepa au premier trimestre. La hausse de la masse salariale prime comprise s'établit ainsi + 2,6 % sur le trimestre (contre 0,9 % hors prime). L'augmentation sur un an est de + 7,6 % (contre + 6,1 % hors prime). Le SMPT prime comprise augmente de 2,0 % ce trimestre et de 5,8 % sur un an.

CARTES 1b – Glissement annuel de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) au troisième trimestre 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf ont été progressivement

remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure *à contrario* l'homogénéité. A compter de la publication relative au premier trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant



en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette

déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, **l'effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. **Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme L.**

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.